Introduction *

Lorsque mourut à Bruxelles, le 1er janvier 1784, le comte Patrice-François de Neny, les Pays-Bas autrichiens vivaient depuis quelques années déjà, sous l'impulsion de l'empereur Joseph II, une période de brusques et profondes mutations. Brisant net avec des mentalités et des traditions qu'il méprisait parce que « médiévales », le despote éclairé s'était lancé dès 1780 dans une œuvre progressiste de rationalisation et de centralisation des pouvoirs.

Heurtées de front dans leurs habitudes séculaires, les populations de nos provinces allaient, dès 1789 — tout en s'inspirant de la jeune démocratie américaine et en cristallisant l'émergence d'un premier sentiment « national » — tenter d'en revenir au système provincialiste et corporatiste qui s'était profondément enraciné dans le pays depuis la fin du Moyen Age.

Ni le régime français, ni la monarchie constitutionnelle hollandaise n'allaient parvenir à effacer de la vie politique belge ces traits dominants, auxquels s'ajoutait, depuis quelques décennies, un farouche antagonisme entre catholiques ultramontains et libéraux, partisans puis héritiers d'un joséphisme anticlérical.

Partie prenante dans le processus de laïcisation de la société entamé au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle, Neny ne pouvait manquer de faire l'objet d'appréciations fort contrastées de la part des historiens du XIXe, la problématique des rapports entre Eglise et Etat se trouvant alors — et jusqu'à l'*aggiornamento* partiel de Vatican II — au centre du débat politique dans notre pays.

Ainsi un Charles Piot, historien catholique patenté, n'avait-il en 1874 que sarcasmes à l'égard du culte « fervent » voué selon lui par Neny au « despotisme antireligieux », tandis que l'historien libéral Ernest Discailles n'y voyait que le désir de voir « la suppression des abus, le redressement des griefs sociaux, la diffusion des Lumières » [1]. Un débat similaire, mais plus rude quant aux termes, allait d'ailleurs opposer en 1904-1905 le libéral Raymond Janssens, procureur général à la Cour de Cassation,

---

* Cet ouvrage s'inspire largement de ma thèse de doctorat, effectuée sous la direction du professeur Hervé HASQUIN, et défendue le 9 novembre 1992 devant un jury composé des professeurs Claude BRUNEEL, Jean-Jacques HEIRWEGH, Philippe MOUREAUX et Jeroom VERCRUYSSE, que je remercie vivement pour leurs judicieux conseils.

qui voyait en Neny une « gloire » de la magistrature belge ayant eu le mérite de ramener l'Eglise « dans les bornes de ses attributions légales », à l'historien catholique Pierre Verhaegen qui stigmatisait en retour ce « fonctionnaire voltairien » qu'il accusait d'avoir « préparé les voies à la déchristianisation de la Belgique », avant de conclure :

> « Le comte de Neny fut un serviteur zélé du gouvernement autrichien, un anticlérical passionné, un écrivain menteur, un fonctionnaire malhonnête. Non seulement il n'occupa jamais de fonctions judiciaires, mais il ne posséda aucune des qualités indispensables à un magistrat (...). Glorifier le régime dont il prépara l'avènement, et le rattacher à nos institutions nationales, c'est méconnaître les caractères essentiels du droit public belge » [2].

Dès l'entre-deux-guerres, le ton de la polémique allait se faire plus mesuré tandis que le débat se focalisait de plus en plus sur la question du « nationalisme » de Neny que la Belgique patriote du roi Albert ne pouvait manquer de soulever. Ainsi, en 1925, Paul Bonenfant soulignait-il — faisant allusion aux origines irlandaises de Neny — que « complètement nationalisé dans le pays », il était « belge avec ardeur » et qu'il avait par ailleurs vaillamment défendu les privilèges de nos provinces contre les « tentatives d'usurpation de l'absolutisme viennois ». Reprise deux ans plus tard par l'historien catholique Joseph Lefèvre [3], cette affirmation allait à l'encontre de l'interprétation du libéral Henri Pirenne qui, voyant en Neny « un adepte convaincu de ce despotisme éclairé administratif et policier que la cour de Vienne a emprunté à Frédéric II », ne trouvait chez lui « nulle trace de cet esprit conservateur, invétéré depuis si longtemps dans la nation, et qui condamne une nouveauté parce qu'elle est une nouveauté ». La bureaucratie autrichienne, à laquelle il l'identifiait pleinement, s'était montrée à Bruxelles tout aussi « antiautonomiste » qu'anticléricale et n'avait fait qu'y exécuter fidèlement les ordres d'un despotisme éclairé rationnel et efficace [4]. Frans van Kalken, professeur à l'Université libre de Bruxelles, allait d'ailleurs placer Neny, aux côtés des ministres plénipotentiaires Cobenzl et Starhemberg, parmi ces « esprits centralisateurs, réformateurs universels, amis des Lumières et adversaires de toute république indépendante du prince dans ses propres états » en qui il voyait, quant à lui, « les vrais précurseurs du libéralisme belge » [5].

Présentée sous la direction du professeur Michel Huisman à l'Université libre de Bruxelles en 1929, la thèse de doctorat consacrée par Simonne Montoisy au chef et président de Neny offrait de celui-ci une image plus nuancée, voire parfois ambiguë. Se refusant à voir en lui un homme d'Ancien Régime, le présentant comme un défenseur « avant l'heure, des principes de 1789 » profondément mal à l'aise « au milieu d'idées, de coutumes et de traditions léguées par le moyen âge et l'oppression », l'auteur n'en constatait pas moins qu'il connaissait « la mentalité des Belges » et avait « toujours senti à quel point ils étaient attachés à leurs privilèges ». Conseillant la prudence à ses collaborateurs, il leur rappelait la célèbre phrase de Tacite : « *Illis sunt mores, quod aliis leges* ». Tout aussi contrastée apparaissait son attitude en matière ecclésiastique. Bien que nourrissant « une haine implacable contre le clergé », il accordait en effet « son estime et son amitié aux gens d'Église qui n'admettaient pas les doctrines ultramontaines » et voyait même en eux « des citoyens remplissant un rôle civique et moralisateur » [6]. Quelque contestables que puissent nous paraître

aujourd'hui certaines de ces affirmations — notamment celle qui fait de Neny un précurseur de 1789 — elles avaient au moins le mérite de permettre de sortir quelque peu des schémas outrancièrement réducteurs de l'historiographie passée, à laquelle on aurait pu reprocher — ainsi que le faisait implicitement à l'ensemble des sciences humaines l'historien hollandais Willem Frijhoff en 1985 [7] — de vouloir « démontrer à tout prix que l'homme répond à une seule rationalité à la fois ».

Poursuivant en ce sens, Henri Carton de Wiart allait mettre l'accent dès 1939 sur « le grand art » déployé par Neny afin de « tourner les vieilles constitutions pour introduire dans notre politique interne, sans susciter de dangereuses réactions, de la hiérarchie et de la discipline ». Ainsi, les « libertés locales » ne devaient-elles plus jouer « qu'à l'intérieur d'un cadre solidement établi ». Et l'auteur de faire référence à Montesquieu pour lequel, comme pour Neny, un gouvernement fort n'est pas incompatible avec la présence d'utiles « corps intermédiaires » propres à garantir le maintien des traditions dans un pays « très féru de ses privilèges » [8]. Quant à la politique ecclésiastique de Neny, le démocrate-chrétien qu'était Carton de Wiart, nuançant sensiblement l'image qu'en avaient donnée ses devanciers catholiques, paraissait lui reconnaître quelque mérite :

> « Il reconnaît toute l'utilité sociale du catholicisme (...) il entend toujours conserver à la religion catholique, qui est la sienne, le droit au monopole de la manifestation extérieure et le privilège de la reconnaissance officielle, à condition toutefois que l'Eglise renonce à son ultramontanisme, et qu'elle se rapproche des vues de l'Etat, à la façon de l'Eglise gallicane (...) comme bon nombre de libéraux belges du XIXe siècle, Neny fut un catholique anticlérical » [9].

Ainsi était amorcé, au sein de l'historiographie catholique, un mouvement de « réhabilitation » de Neny, tandis que, dans le même temps, l'image d'Epinal, jusqu'alors brandie par les historiens libéraux, d'un Neny adepte des philosophes français des Lumières allait faire place chez leurs héritiers à un portrait beaucoup plus en demi-teinte.

Revenant, dans un mémoire de licence présenté en 1954 à l'Université catholique de Louvain, sur les évidentes ambiguïtés déjà relevées dans le comportement du chef et président, Marie-Alice Tihon mettait de nouveau l'accent sur son patriotisme, clé, selon elle, de ces « effets extérieurement opposés » qui justifiaient la grande diversité des appréciations portées à son égard. Ni « anticlérical farouche », ni encore moins athée, Neny lui paraissait au total plus « chrétien » que « catholique » puisque, ajoutait-elle « pour lui, christianisme n'est pas synonyme d'Eglise : bien souvent, c'est au nom même du christianisme qu'il s'élève contre les abus de l'Eglise » [10]. Les travaux de l'historien de la Katholieke Universiteit Leuven, Jan Roegiers [11], allaient permettre, au cours des années 1970-1980, d'approfondir ces prémices tout en offrant — à partir notamment de la découverte, à Utrecht, d'une volumineuse correspondance entre Neny et le janséniste gallican Gabriel Dupac de Bellegarde — une image beaucoup plus nette et précise des options religieuses de Neny. Visant à construire « une Eglise nationale, l'Eglise belgique, à l'instar de l'Eglise gallicane », ce dernier avait, soulignait Jan Roegiers, « laissé le témoignage non équivoque de ses aspirations » dans ce qu'il avait lui-même appelé son répertoire de « droit public ecclésiastique », composé vers 1763 et constamment inspiré des auteurs jansénistes Zeger-Bernard van

Espen et Pieter Stockmans. Aux yeux de l'auteur, Neny pouvait dès lors figurer au nombre des sympathisants d'un « courant catholique réformateur » dont les rapports avec les milieux jansénisants de la seconde moitié du siècle venaient justement d'être mis en lumière quelques années auparavant par Eduard Winter, Peter Hersche et surtout l'historien français Bernard Plongeron [12]. Ce dernier avait proposé en 1969 le concept d'*Aufklärung catholique* pour désigner diverses tentatives menées au sein des milieux catholiques pour promouvoir un « retour aux sources de la vie ecclésiale », démarche qu'il reconnaissait « contradictoire dans ses intentions » puisqu'elle aboutissait, disait-il, à « plaquer un pseudo-primitivisme sur les Lumières » [13]. Du féroce ennemi de l'Eglise dépeint par les historiens catholiques du XIXe siècle, l'on était ainsi insensiblement passé à la figure pateline d'un Neny désireux, au contraire, de lui redonner un nouveau lustre !

Loin d'en rester là, Jan Roegiers renversait également l'image que l'on se faisait depuis plusieurs décennies des rapports entre Neny et le pouvoir central autrichien. Il insistait notamment sur la mise en application par Joseph II d'un certain nombre de réformes préconisées dès les années 1750 par le chef et président. Il citait également les propos du nonce du pape à Bruxelles, Antonio-Felice Zondadari, selon lequel les réformes entreprises en Lombardie par l'empereur l'avaient été sur les suggestions de Neny [14]. En avance parfois sur Vienne, celui-ci n'en restait pas moins — pour Jan Roegiers comme pour son collègue catholique Piet Lenders [15] — un fidèle serviteur de la dynastie et de l'absolutisme centralisateur, mais attaché néanmoins à défendre ce que ce dernier appelait « de eigen nationale en civiele privileges ».

Dans le même temps, l'historiographie laïque reconnaissait, en 1981, sous la plume de Jeroom Vercruysse [16] que Neny paraissait, en matière de tolérance civile notamment, se situer en retrait par rapport à l'empereur et même encore plus « loin en arrière » par rapport aux conceptions de Locke, Lessing ou Voltaire. Dans ce domaine, sa pensée restait « paternaliste, voire arbitraire » et il n'entendait nullement « proclamer officiellement la tolérance ». Sa politique ecclésiastique, axée sur la subordination des Eglises au pouvoir civil telle qu'elle se pratiquait déjà dans les états protestants où elle avait abouti à « d'éclatantes réussites politiques, économiques et culturelles », rejoignait toutefois les Lumières et allait « servir de guide pendant un demi-siècle à une petite intelligentsia catholique et libérale, à une modeste *Aufklärung chrétienne* ». Pour Jeroom Vercruysse, Neny arrivait « plus prudemment que les philosophes de son temps, aux mêmes conclusions ». Précisant le propos, Hervé Hasquin définissait, en 1987, l'attitude de Neny envers les Lumières :

> « Neny n'éprouvait que méfiance à l'égard des « Philosophes » ; leur impiété l'agaçait, le choquait. Ce catholique, partisan d'un retour aux sources de l'Eglise, a puisé, c'est peu contestable, l'essentiel de son inspiration dans la littérature janséniste, gallicane et régalienne plutôt que dans le nouvel esprit du temps (...) la construction dans les Pays-Bas d'une « Eglise belgique » (...) a été indissociable du processus de sécularisation (...) Neny en a été le plus remarquable artisan » [17].

Partisan du régalisme traditionnellement pratiqué aux Pays-Bas et adversaire de l'impiété « philosophique », Neny n'en restait pas moins, pour Hervé Hasquin, un homme de progrès, par exemple lorsqu'il s'attaquait avec enthousiasme, après la suppression en 1773 de la Compagnie de Jésus, à la construction d'un réseau laïcisé d'enseigne-

ment secondaire ou encore lorsqu'il se rangeait « résolument dans le camp de ceux qui se placent sous la bannière de la Raison » lors d'une affaire d'exorcisme survenue dans les Ardennes en 1772 [18]. Ainsi pouvait-il apparaître selon l'auteur comme « un type achevé d'homme des Lumières ».

On le constate aisément à l'issue de ce bref rappel historiographique, c'est à juste titre que Roland Mortier soulignait en 1988 qu'une « définition stricte, valable dans tous les cas, rigoureusement adéquate » des Lumières demeure une réelle gageure. Intégrer la diversité et la contradiction comme inhérentes à toute activité humaine, telle est l'une des grandes leçons que la psychologie et la psychanalyse ont donnée à notre siècle. Ainsi, c'est en renonçant progressivement à donner de Neny une image univoque que la recherche historique a pu, au cours de plus de cent cinquante ans de travail, s'approcher en tâtonnant de la plus grande vraisemblance historique qu'il nous soit permis d'atteindre à propos d'une vie achevée il y a plus de deux siècles. Faire revivre le passé n'est certes qu'un leurre dont l'historien se doit de se défier puisque, ainsi que l'écrivait Jean-Paul Sartre :

> « Vous aurez beau vous mettre à la place du disparu, feindre de partager ses passions, ses ignorances, ses préjugés (...) vous ne pourrez vous défendre d'apprécier sa conduite à la lumière de résultats qui n'étaient pas prévisibles et de renseignements qu'il ne possédait pas, ni de donner une solennité particulière à des événements dont les effets, plus tard, l'ont marqué, mais qu'il a vécu négligemment. Voilà le mirage : l'avenir plus réel que le présent » [19].

Mais faire comprendre ce passé à la lumière de notre présent, voilà qui justifie pleinement, à mon sens, la démarche historique. Laquelle s'exerce d'abord et avant tout, ne l'oublions pas, au profit de nos contemporains immédiats sinon même de la postérité.

Si le portrait que l'on a pu tracer de Neny a certes perdu en limpidité, il n'en a que gagné en crédibilité. Aujourd'hui, bien que dans une moindre mesure qu'autrefois, le « personnage historique » qu'il est devenu — et qui ne peut, rappelons-le, se confondre avec ce que fut réellement sa « personne », définitivement évanouie quant à sa matérialité — reste un enjeu idéologique entre historiens catholiques et historiens laïques. Si l'on s'accorde, en effet, sur le fait que son anticléricalisme ne peut être synonyme d'antireligion, sur ses rapports étroits avec les courants gallicans du jansénisme, sur sa méfiance à l'égard des « Philosophes » ou sur son attachement envers les institutions traditionnelles des Pays-Bas, ses rapports avec l'Eglise catholique ou avec les souverains viennois continuent à faire l'objet de débats.

Sans prétendre résoudre définitivement l'ensemble des questions que soulèvent la vie et l'action de cet homme d'Etat auquel tous s'accordent à attribuer l'épithète d'« éclairé », je me suis efforcé, dans tous les cas et à la lumière des documents disponibles, d'apporter des réponses personnelles en usant, selon la célèbre formule d'Immanuel Kant, de « mon propre entendement ». Cette vision de Neny est donc ma propre vision, issue de près d'une décennie de connivence archivistique au cours de laquelle, ainsi qu'on l'aura deviné, les problématiques entrecroisées du despotisme éclairé, du « patriotisme belgique », de la laïcisation de la société et des courants hétérodoxes du christianisme des Lumières ont constamment nourri ma réflexion.

Loin de prétendre à une « objectivité » chimérique — puisque, à mon sens, elle ne réside à proprement parler que dans « l'objet » lui-même, en dehors de tout discours, « subjectif » par essence — j'ai tenté de discipliner ma subjectivité par l'application des principes traditionnels de la critique historique et en suivant, dans ma démarche, le conseil avisé de Voltaire :

> « Il ne faut point dire : « Commençons par inventer des principes avec lesquels nous tâcherons de tout expliquer ». Mais il faut dire : « Faisons exactement l'analyse des choses, et ensuite nous tâcherons de voir, avec beaucoup de défiance, si elles se rapportent avec quelques principes » » [20].

Quant au ton du récit — que constitue par essence tout ouvrage historique — il m'a semblé qu'ainsi que l'écrivait, en 1979, Jean Stengers :

> « Devant une humanité dans tout son foisonnement, l'historien n'a pas à chercher très loin le ton qui convient : c'est le ton classique de l'histoire, qui expose sans fards, sans voile, sans complaisance, sans louer ni condamner » [21].

Notes

[1] Voir Ch. Piot, *Le règne de Marie-Thérèse dans les Pays-Bas autrichiens*, 2 vol., Louvain, 1874, p. 73 et E. Discailles, *Les Pays-Bas sous le règne de Marie-Thérèse*, Bruxelles, 1872, p. 120.

[2] Voir respectivement *Le comte de Neny et le Conseil privé. Discours prononcé par M. Raymond Janssens, procureur général, à l'audience solennelle de rentrée le 1er octobre 1904, et dont la Cour a ordonné l'impression*, Cour de cassation de Belgique, Bruxelles, 1904 et P. Verhaegen, « A propos du comte de Neny », *Revue générale belge*, LXXII, 1905, pp. 193-203 (pour le passage cité, p. 194). Verhaegen s'élève contre l'assertion de Neny qui, dans ses *Mémoires historiques et politiques des Pays-Bas autrichiens*, rend la politique ultracatholique de Philippe II responsable des guerres de religion dans nos régions. Il lui reproche également un fait de concussion lors de la nomination à la tête de la bibliothèque des Bollandistes d'Anvers, en 1767, de l'échevin Jean-Baptiste Verdussen III (1688-1773). Le « livre grec extrêmement rare » que ce dernier se proposait en effet de voler dans la bibliothèque pour l'offrir à Neny en remerciement pour sa nomination (voir AGR, *Secr. d'Etat et de Guerre*, 1180, le billet de Neny informant Cobenzl de cette offre, qui le concernait d'ailleurs également, du 29 mai 1967) ne figure pas dans le catalogue de vente de la bibliothèque du chef et président publié en 1784. Si Cobenzl a, quant à lui, très clairement accepté cette proposition (voir Gh. De Boom, *Les Ministres plénipotentiaires dans les Pays-Bas autrichiens, particulièrement Cobenzl*, Bruxelles, 1932, p. 66, note 1), il nous est en revanche impossible d'affirmer quoi que ce soit quant à l'attitude de Neny en cette circonstance.

[3] Voir respectivement P. Bonenfant, *La Suppression de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1925, p. 40 et J. Lefevre, « Le prélude de la suppression des abbayes par Joseph II, 1781-1782 », *Analecta Praemonstratensia*, n° 3, 1927, pp. 113-124 (passage cité p. 116).

[4] Voir H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. V, Bruxelles, 1920, pp. 250-251.

[5] Voir F. Van Kalken, « Les sources réelles du libéralisme belge », *Le Flambeau*, Bruxelles, 1er mars 1928, pp. 193-197.

[6] Voir S. Montoisy, *Etude consacrée au comte de Neny, chef du Conseil privé (1716-1784)*, Thèse de doctorat dactyl., Université libre de Bruxelles, 1929, pp. 193-196.

[7] Voir W. Frijhoff, « La culture populaire, un malentendu ? », *Cahiers de Clio*, n° 81, 1985, p. 50.

[8] Voir H. Carton de Wiart, « Patrice-François de Neny, la « meilleure tête » des Pays-Bas autrichiens », *Bulletin de la Classe des Lettres de l'Acad. royale de Belgique*, 5e série, XXV, 1939, pp. 46-70 (passage cité p. 58).

[9] Voir *ibid.*, p. 61.

[10] Voir M.A. Tihon, *Patrice de Neny (1716-1784). Essai sur sa vie et ses idées en matière politique et religieuse*, Mém. de licence dactyl., Université catholique de Louvain, 1954, p. 71. Cet ouvrage eut sur ses prédécesseurs l'immense avantage de tenir compte de la très éclairante correspondance entretenue pendant

près de trente ans par Neny avec les secrétaires d'Etat et de Guerre Henri et Henri-Hermann de Crumpipen. Le mémoire de licence de Chr. LINTERMANS, *Patrice-François de Neny (1716-1784). Zij politieke betekenis en zijn visie over kerk en godsdienst*, Rijksuniversiteit Gent, 1974 a également bénéficié de cette source de première valeur.

[11] Voir surtout J. ROEGIERS, « Joséphisme et Eglise belgique », *Tijdschrift voor de studie van de Verlichting*, nr 3, 1975, pp. 213-225, « De jansenistische achtergronden van P.F. de Neny's streven naar een Belgische kerk », *Bijdragen en mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, XCI, 1976, pp. 429-454, *De Leuvense theologen en de Verlichting, Onderwijs, wetenschap, polemiek en politiek, van 1730 tot 1797*, Thèse de doctorat dactyl., Katholieke Universiteit Leuven, 1979 et enfin « Neny en de Belgische Kerk », *Anciens Pays et Assemblées d'Etats / Standen en Landen*, LXXXVIII, 1987, pp. 171-186.

[12] Voir E. Winter, *Der Josefinismus*, Berlin, 1962, P. HERSCHE, *Der Spätjansenismus in Österreich*, Wien, 1977 et B. PLONGERON, *Théologie et politique au Siècle des Lumières (1770-1820)*, Genève, 1973.

[13] Voir B. PLONGERON, « Recherches sur l'Aufklärung catholique en Europe occidentale (1770-1830) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XVI, 1969, p. 592.

[14] Voir J. ROEGIERS, « Neny en de Belgische Kerk », *loc. cit.*, p. 185.

[15] Voir P. LENDERS, « Neny en de staatstheorie van zijn tijd », *Anciens Pays et Assemblées d'Etats / Standen en Landen*, LXXXVIII, 1987, p. 92.

[16] Voir J. VERCRUYSSE, « Les réflexions du président de Neny sur la tolérance », in *La Tolérance civile*, (s.d. R. CRAHAY), *Etudes sur le XVIIIe siècle*, Bruxelles-Mons, 1982, pp. 64-67 et également « Les Maximes sur la tolérance des sectaires de Neny, ou les étapes d'une révolution silencieuse », *Lias*, IX, 1982, pp. 233-270 (voir surtout pp. 249-250).

[17] Voir le chapitre intitulé « Le joséphisme et ses racines » in *La Belgique autrichienne, 1713-1794. Les Pays-Bas méridionaux sous les Habsbourg d'Autriche*, (s.d. H. HASQUIN), Bruxelles, 1987, pp. 217 et 220.

[18] Voir H. HASQUIN, « A propos d'exorcisme au siècle des Lumières. Les réactions d'un fonctionnaire éclairé » in *Magie, sorcellerie, parapsychologie* (s.d. H. HASQUIN), Bruxelles, 1984, pp. 102-103.

[19] J.P. SARTRE, *Les Mots*, Paris, 1964, p. 169.

[20] VOLTAIRE, *Traité de métaphysique*, édition de 1961, Paris, p. 172.

[21] Voir J. STENGERS, « Les malaises de l'histoire coloniale », *Bulletin des séances de l'Acad. royale d'Outre-Mer*, 2e série, XXV, 1979, p. 589.